

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 28 mai 2021

DÉLIBÉRATION N° **CD-2021/05/28-4/05****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210528-lmc100000022046-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 02/06/2021

Réception Préfet : 02/06/2021

Publication RAAD : 02/06/2021

Commission n° 4 – Solidarités
Rapporteur : COZIC Bernard

Commission n° 7 – Finances
Rapporteur : NETTHAVONGS Céline

OBJET : Indemnisation complémentaire en cas d'arrêt de travail suite à un accident de travail pour les assistants familiaux.

La protection de l'enfance, dont le Département est chef de file, se traduit notamment par la politique départementale de l'Aide Sociale à l'Enfance qui intègre l'accueil familial départemental.

En application du code du travail art L.1226-1, et du code de l'action sociale et des familles art R-422-10, l'assistant familial bénéficie d'indemnités complémentaires en cas de maladie ou d'accident non professionnel. Aucune indemnité complémentaire n'est cependant prévue en cas d'accident de travail pour les salariés travaillant à domicile.

Les assistants familiaux employés par une association bénéficient, quant à eux, des indemnités complémentaires en cas d'accident de travail.

Il est donc proposé dans ce rapport de verser aux assistants familiaux employés par le Département une indemnité complémentaire employeur en cas d'arrêt de travail suite à un accident de travail pour être en cohérence avec les assistants familiaux employés par les associations.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le du code du travail art L.1226-1,

VU le code de l'action sociale et des familles art R-422-10,

VU la Loi n°2007-293 du 05 mars 2007 réformant la protection de l'enfance,

VU la Loi n°2016-197 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, relative au Règlement budgétaire et financier, modifié par délibération n° 7/01 en date du 6 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n°4/01 en date du 14 juin 2019 approuvant le Schéma des solidarités 2019-2024,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 24 septembre 2020, approuvant la signature du contrat Départementale de prévention et de protection de l'enfance,

Vu la délibération du Conseil départemental n°4/12 en date du 13 novembre 2020, approuvant l'avenant à la Stratégie Nationale de prévention et de protection de l'enfance,

Vu la délibération du Conseil départementale n°4/04 en date du 17 décembre 2020, relative au budget primitif 2021 de protection de l'enfance,

Vu la délibération 4/04 A du 17 décembre 2020, relative au budget primitif 2021 :- Protection de l'enfance. Relative aux taux et indemnités

Vu la délibération 4/04 B du 17 décembre 2020, relative Budget primitif 2021 - Protection de l'enfance. Enveloppe de subventions 2021

Vu la délibération du Conseil départemental n° 4/17 A du 17 décembre 2020, relative au budget primitif 2021 : revalorisation des indemnités d'entretien et de l'allocation de fournitures scolaires

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

D'accorder une indemnisation des arrêts de travail suite à un accident du travail pour les assistants familiaux employés par le Département de Seine-et-Marne à compter de septembre 2021.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

M. Pierre BACQUÉ qui a donné pouvoir à Mme Béatrice RUCHETON

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

M. Arnaud de BELENET

Mme Cathy BISSONNIER

M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS

Mme Martine BULLOT

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Monique DELESSARD

M. Smaïl DJEBARA

Mme Martine DUVERNOIS

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Anne-Laure FONTBONNE

Mme Isoline GARREAU MILLOT

Mme Julie GOBERT

M. Jérôme GUYARD qui a donné pouvoir à Mme Véronique VEAU

M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK qui a donné pouvoir à M. Jean-Marc CHANUSSOT
Mme Marianne MARGATÉ qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A été ABSENT (1) :

M. Bernard CORNEILLE



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne